

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

|                                                                          |                             |                                                     |                                     |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant<br>Garderie Centre Éducatif Les petits pas           | Numéro de permis<br>2018347 | Date d'inspection<br>Le 18 octobre 2024             |                                     |
| Nom de l'établissement<br>Garderie centre éducatif les petits pas 2      |                             | Numéro de téléphone<br>(506) 235-6024               |                                     |
| Adresse<br>210 rue Mgr Martin Est Saint-Quentin NB E8A 1V4               |                             |                                                     |                                     |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis<br>Mona Martin |                             | Titre du poste<br>Mentor en assurance de la qualité |                                     |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives                     | Règlement                   | Date limite pour être conforme                      | Date d'attestation de la conformité |

### Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Pendant la visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- L'exploitante entretient l'aire de jeu extérieur en sorte d'assurer la sécurité des enfants.
- Les jouets sont variés et en quantité suffisante pour tous les enfants présents.
- Observations:  
À mon arrivée les enfants étaient en train de manger. Ils ont ensuite joué librement à l'intérieur, puis sont sortis jouer dans le terrain de jeu.
- Discussions avec les éducatrices concernant le cours de secourisme. L'éducatrice doit être titulaire d'un certificat de secourisme et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire. L'éducatrice qui n'a pas le cours de RCR est sur une liste d'attente. L'exploitante doit aviser la mentor quand la date sera déterminée. L'éducatrice doit être en compagnie d'un employé qui a un certificat valide en tout temps et ne doit pas être seule avec des enfants jusqu'à la réception de son certificat.

original signé par  
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 octobre 2024

Date

original signé par  
Alexandra Savoie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 octobre 2024

Date